



Assemblée générale

Cinquantième session

Distr. Générale

29 mars 1996
Original : Anglais

Point 167 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour une période d'un an. Ultérieurement, par sa résolution 1038 (1996) du 15 janvier 1996, il a autorisé les observateurs militaires des Nations Unies à continuer à surveiller la démilitarisation de la péninsule de Pevlaka. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Pevlaka (MONUP) se poursuivra jusqu'au 15 juillet 1996.

Bien qu'il s'agisse d'une mission indépendante, à des fins administratives et budgétaires, la MONUP est considérée comme faisant partie de la MINUBH.

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses au titre du fonctionnement de la MINUBH pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1996 et le 30 juin 1997. Sur la base du coût intégral, le montant brut des dépenses prévues s'élève à 158 799 600 dollars (montant net: 150 854 700 dollars); les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d'un effectif de 28 observateurs militaires, 5 officiers de liaison, 1 721 membres de la police civile, 383 fonctionnaires internationaux et 905 agents locaux.

Le présent rapport doit être lu en conjonction avec le document A/50/696/Add.4, qui contient, entre autres, le mandat politique, le plan des opérations et les organigrammes de la MINUBH.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 10 ci-après; elle devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 158 799 600 dollars (montant net : 150 854 700 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la MINUBH pendant la période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997 en mettant en recouvrement un montant brut de 13 233 300 dollars par mois (montant net : 12 571 225 dollars), sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 5	4
II. Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997	6 - 7	4
III. Effectifs nécessaires	8 - 9	5
IV. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session ..	10	6

Annexes

I. Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997	7
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 : indications complémentaires	13
A. Coûts et ratios propres à la Mission	13
B. Explications supplémentaires	17
III. Tableau d'effectifs proposé	21
IV. Déploiement du personnel	24
V. Définition d'emploi	25

I. Introduction

1. Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) y compris la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP). On trouvera des renseignements concernant le mandat politique, le plan des opérations et les ressources requises pour son exécution dans les sections II et III du document A/50/696/Add.4.

A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

2. Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a créé, pour une période d'un an, une force de police civile des Nations Unies qui portera le nom de Groupe international de police (GIP) et sera chargée des tâches décrites à l'annexe 11 de l'Accord-cadre pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de ses annexes (dénommés collectivement «l'Accord de paix») (A/50/790-S/1995/999), et un bureau civil des Nations Unies chargé de s'acquitter des responsabilités énoncées dans le rapport du Secrétaire général, en date du 13 décembre 1995 (S/1995/1031). Cette opération constitue la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Pour la liste des tâches confiées au GIP et la description des responsabilités du bureau civil des Nations Unies, voir le document A/50/696/Add.4, par. 25 et 27.
3. Ultérieurement, par une lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 7 mars 1996 (S/1996/174), le Conseil a approuvé la proposition du Secrétaire général de détacher cinq officiers de liaison auprès de la MINUBH afin de renforcer le mécanisme de liaison entre la Mission et la Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR).

B. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka

4. Le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies dans la péninsule de Prevlaka a été initialement autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 779 (1992) du 6 octobre 1992. Au paragraphe 9 du rapport en date du 6 février 1996 (S/1996/83) qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a réaffirmé son intention de maintenir 28 observateurs militaires dans la zone de Prevlaka placés sous le commandement d'un observateur militaire en chef rendant compte directement au Siège de l'ONU à New York. La mission est connue sous le nom de Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP).
5. Bien qu'il s'agisse d'une mission indépendante à des fins administratives et budgétaires, la MONUP est considérée comme faisant partie de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

II. Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997

6. Le montant brut total des dépenses prévues au titre du fonctionnement de la MINUBH pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997 est estimé à 158 799 600 dollars (montant net : 150 854 700 dollars) (voir annexe I). Ce montant permettra également de couvrir les dépenses afférentes au détachement de cinq officiers de liaison, nécessaires pour renforcer le mécanisme de liaison entre la Mission et l'IFOR; il a été calculé sur la base d'une réduction nette des effectifs — sept postes — (6 fonctionnaires internationaux et 2 agents locaux) en raison de la fermeture du Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo, le 30 avril 1996, qui sera compensée par la création d'un poste supplémentaire D-2 d'adjoint du Représentant spécial. Environ 23 % de ces montants ont été calculés sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard; le pourcentage restant concerne les dépenses propres à la Mission et d'autres rubriques ne correspondant pas aux coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 68 rubriques et sont décrites à l'annexe II.A. Les dépenses afférentes aux effectifs de police civile, y compris les dépenses d'appui, s'établissent en moyenne à 247 dollars par personne et

par jour; cela représente une diminution de 11 dollars par rapport à la période précédente. Cette réduction est principalement imputable à l'exclusion des dépenses non renouvelables.

7. On trouvera à l'annexe I une présentation par objet de dépense des prévisions de dépenses courantes pour le mois de juin 1996. Les annexes V et VI du document A/50/696/Add.4 contiennent des informations sur la période de six mois commençant au 1er janvier 1996. Les dépenses courantes pour juin 1996 (colonne 1) ont servi à établir les prévisions de dépenses pour la prochaine période de 12 mois (colonne 2), et les ressources additionnelles nécessaires pour financer le coût du déploiement complet de la Mission sont indiquées dans la colonne 3. Le montant total des dépenses prévues pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997 est indiqué dans la colonne 4. Les sections A et B de l'annexe II contiennent des indications supplémentaires concernant les dépenses additionnelles à prévoir. La section A fait apparaître les paramètres budgétaires concernant les dépenses propres à la Mission et la section B donne des indications supplémentaires sur les prévisions de dépenses.

III. Effectifs nécessaires

8. Le tableau ci-après indique les changements apportés au tableau d'effectifs proposé. La fermeture du Bureau du Coordonnateur spécial à Sarajevo, le 30 avril 1996, a entraîné la suppression de six postes de fonctionnaire international (1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste D-1, 2 postes P-4 et 2 postes d'agent des services généraux) et de deux postes d'agent local. À des fins administratives et budgétaires, le Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo était considéré comme faisant partie de la MINUBH (voir A/50/696/Add.4, par. 17). Un montant est également prévu pour un poste supplémentaire D-2 d'adjoint ou du Représentant spécial.
9. Les annexes III et IV contiennent une ventilation détaillée du tableau d'effectifs et du déploiement mensuel des personnels militaire et civil. La définition d'emploi pour le nouveau poste D-2 proposé figure à l'annexe V.

Tableau d'effectifs actuel et proposé

	<i>Période précédente</i>	<i>Effectifs proposés</i>	<i>Différence nette</i>
Secrétaire général adjoint	—	—	—
Sous-Secrétaire général	2	1	(1)
D-2	2	3	1
D-1	6	5	(1)
P-5	11	11	—
P-4	42	40	(2)
P-3	49	49	—
P-2	8	8	—
Service mobile	144	144	—
Services généraux (1re classe)	4	4	—
Services généraux (Autres classes)	117	115	(2)
Service de sécurité	3	3	—
Total partiel	388	383	(5)
Personnel local	907	905	(2)
Total	1 295	1 288	(7)

IV. Décision que doit prendre l'Assemblée générale

à sa cinquantième session

10. En ce qui concerne le financement de la MINUBH, l'Assemblée générale doit décider, à sa cinquantième session, d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 158 799 600 dollars (montant net : 150 854 700 dollars) aux fins d'assurer le fonctionnement de la MINUBH pendant la période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997, en mettant en recouvrement un montant brut de 13 233 300 dollars par mois (montant net : 12 571 225 dollars), sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 1996-30 juin 1997			
	Juin 1996 (1)	x 12 (2)= (1)x12	Dépenses supplémentaires (3)	Montant total des dépenses (4)=(2)+(3)
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	78,8	945,6	174,2	1 119,8
Frais de voyage	9,0	108,0	(9,0)	99,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,5	6,0	0,6	6,6
Total partiel	88,3	1 059,6	165,8	1 225,4
<i>b) Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	—	—	—
Détente et loisirs	—	—	—	—
Rations	—	—	—	—
Indemnité journalière	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	58,3	699,6	2,0	701,6
Total partiel	58,3	699,6	2,0	701,6
Total, rubrique 1	146,6	1 759,2	167,8	1 927,0
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	4 656,9	55 882,8	2 237,0	58 119,8
Frais de voyage	24,0	288,0	4 875,0	5 163,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	28,7	344,4	—	344,4
Total partiel	4 709,6	56 515,2	7 112,0	63 627,2
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	1 056,2	12 674,4	5 916,2	18 590,6
Traitements du personnel local	535,5	6 426,0	1 284,6	7 710,6
Consultants	—	—	—	—

	<i>1er juillet 1996-30 juin 1997</i>			
	Juin 1996 (1)	<i>x 12</i> (2)= (1)x12	<i>Dépenses</i> <i>supplémentaires</i> (3)	<i>Montant total</i> <i>des dépenses</i> (4)=(2)+(3)
Heures supplémentaires	10,7	128,4	25,8	154,2
Dépenses communes de personnel	659,7	7 916,4	2 989,1	10 905,5
Indemnité de subsistance (missions)	1 049,5	12 594,0	5 372,6	17 966,6
Autres voyages autorisés	13,0	156,0	—	156,0
Total partiel	3 324,6	39 895,2	15 588,3	55 483,5
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	8 034,2	96 410,4	22 700,3	119 110,7
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	231,5	2 778,0	—	2 778,0
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	—
Fournitures d'entretien	97,6	1 171,2	—	1 171,2
Services d'entretien	65,8	789,6	—	789,6
Éclairage, chauffage, énergie et eau	320,3	3 843,6	—	3 843,6
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
Total, rubrique 3	715,2	8 582,4	—	8 582,4
4. Remise en état des infrastructures				
Réfection des pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Réfection des routes	—	—	—	—
Réparation des ponts	—	—	—	—
Total, rubrique 4	—	—	—	—
5. Transports				
Achat de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	18,6	223,2	(127,2)	96,0
Matériel d'atelier	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	74,7	896,4	2 367,8	3 264,2
Carburant et lubrifiants	174,7	2 096,4	523,9	2 620,3
Assurance des véhicules	20,7	248,4	9,5	257,9
Total, rubrique 5	288,7	3 464,4	2 774,0	6 238,4

	<i>1er juillet 1996-30 juin 1997</i>			
	<i>Juin 1996</i> (1)	<i>x 12</i> (2)= (1)x12	<i>Dépenses</i> <i>supplémentaires</i>	<i>Montant total</i> <i>des dépenses</i> (4)=(2)+(3)
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	172,4	2 068,8	—	2 068,8
Carburant et lubrifiants	16,6	199,2	—	199,2
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	4,5	54,0	—	54,0
Total partiel	193,5	2 322,0	—	2 322,0
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Carburant et lubrifiants	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	2,1	25,2	—	25,2
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	1,0	12,0	—	12,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	5,7	68,4	—	68,4
Citernes à carburant	—	—	—	—
Total partiel	6,7	80,4	—	80,4
Total, rubrique 6	202,3	2 427,6	—	2 427,6
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	59,8	717,6	—	717,6
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	424,3	5 091,6	(621,6)	4 470,0
Total partiel	484,1	5 809,2	(621,6)	5 187,6
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	484,1	5 809,2	(621,6)	5 187,6

	<i>1er juillet 1996-30 juin 1997</i>			
	<i>Juin 1996</i> (1)	<i>x 12</i> (2)= (1)x12	<i>Dépenses</i> <i>supplémentaires</i>	<i>Montant total</i> <i>des dépenses</i> (4)=(2)+(3)
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	93,5	1 122,0	—	1 122,0
Total, rubrique 9	93,5	1 122,0	—	1 122,0
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	—	—	91,8	91,8
Services contractuels	105,7	1 268,4	—	1 268,4
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	65,0	780,0	—	780,0
Services et traitements médicaux	2,9	34,8	1,6	36,4
Demandes d'indemnisation et règlements	40,0	480,0	—	480,0
Dépenses de représentation	2,0	24,0	—	24,0
Autres services	4,0	48,0	252,0	300,0
Total partiel	219,6	2 635,2	345,4	2 980,6
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	40,7	488,4	57,3	545,7
Fournitures médicales	11,5	138,0	7,5	145,5
Fournitures sanitaires et de nettoyage	11,7	140,4	41,5	181,9
Abonnements	0,2	2,4	—	2,4
Fournitures électriques	30,0	360,0	—	360,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	14,2	170,4	(57,4)	113,0
Fournitures pour la défense des périmètres	10,0	120,0	—	120,0

	<i>1er juillet 1996-30 juin 1997</i>			
	<i>Juin 1996 (1)</i>	<i>x 12 (2)= (1)x12</i>	<i>Dépenses supplémentaires (3)</i>	<i>Montant total des dépenses (4)=(2)+(3)</i>
Cartes d'état-major	10,8	129,6	(129,6)	—
Intendance et magasins	11,5	138,0	7,5	145,5
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	140,6	1 687,2	(73,2)	1 614,0
Total, rubrique 10	360,2	4 322,4	272,2	4 594,6
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Équipement	—	—	—	—
Matériel et fournitures	9,2	110,4	—	110,4
Services contractuels	13,5	162,0	—	162,0
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	—
Total, rubrique 12	22,7	272,4	—	272,4
13. Programmes de formation	17,6	211,2	—	211,2
14. Programmes de déminage				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Soldes et rations supplémentaires	—	—	—	—
Services divers	9,0	108,0	—	108,0
Fournitures diverses	6,0	72,0	—	72,0
Total partiel	15,0	180,0	—	180,0
Total, rubrique 14	15,0	180,0	—	180,0
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	83,4	1 000,8	—	1 000,8
Total, rubrique 16	83,4	1 000,8	—	1 008,0

	<i>1er juillet 1996-30 juin 1997</i>			
	<i>Juin 1996</i> <i>(1)</i>	<i>x 12</i> <i>(2)= (1)x12</i>	<i>Dépenses</i> <i>supplémentaires</i> <i>(3)</i>	<i>Montant total</i> <i>des dépenses</i> <i>(4)=(2)+(3)</i>
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	282,6	3 391,2	(3 391,2)	—
19. Contributions du personnel	474,5	5 694,0	2 250,9	7 944,9
Total, rubriques 1 à 19	11 220,6	134 647,2	24 152,4	158 799,6
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(474,5)	(5 694,0)	(2 250,9)	(7 944,9)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(474,5)	(5 694,0)	(2 250,9)	(7 944,9)
Montant brut des ressources nécessaires	11 220,6	134 647,2	24 152,4	158 799,6
Montant net des ressources nécessaires	10 746,1	128 953,2	21 901,5	150 854,7
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	10 746,1	128 953,2	21 901,5	150 854,7

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 : indications complémentaires

A. Coûts et ratios propres à la Mission

		<i>Prévisions de dépenses</i>				
		<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
		<i>(En dollars des États-Unis)</i>			<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
1.	Indemnité de subsistance (missions)					
	<i>a) Les 30 premiers jours</i>					
	SSG	150		150		À partir d'avril 1995.
	D-2/D-1	132		132		
	Autres catégories	120		120		
	<i>b) Après 30 jours</i>					
	SSG	112,50		112,50		
	D-2/D-1	99		99		
	Autres catégories	90		90		
2.	Frais de voyage					
	Observateurs militaires/police civile	1 500		1 500		
3.	Personnel militaire					
	Observateurs militaires	27	28			Représente le déploiement de tous les observateurs militaires et de cinq officiers de liaison.
	Officiers de liaison		5			
4.	Personnel civil					
	Police civile	1 096	1 721			Représente le déploiement de tous les membres du personnel civil.
	Personnel international	150	373			
	Personnel local	751	905			
5.	Prime de risque					
	Personnel international	902			902	À compter du 1er mars 1995.
	Personnel local	119			142	Voir section B de la présente annexe pour complément d'information.
6.	Personnel local					
	Traitements nets	592			710	Voir section B de la présente annexe pour complément d'information.
	Dépenses communes de personnel	50			60	
	Contributions du personnel	142			170	

	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier		
			Coût mensuel (En dollars des États-Unis)		
7. Location de locaux					
MINUBH					
QG de Sarajevo	20 000		20 000		
PC régionaux (3)	45 000		45 000		
Postes de la police civile, baux fonciers (55)	55 000		55 000		
Postes de la police civile, baux commerciaux (54)	108 000		108 000		
MONUP					
Baux fonciers — QG	1 000		1 000		
Baux fonciers — postes d'observation (10)	2 500		2 500		
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau					
MINUBH					
Électricité	134 940		134 940		
Eau	51 970		51 970		
Gaz et combustible de chauffage	28 310		28 310		
Carburant pour groupes électrogènes	99 210		99 210		
MONUP					
Électricité	350		350		
Eau	150		150		
9. Véhicules					
MINUBH					
Véhicules de transport de passagers ^a	1:2.6			1:2.6	Sur la base de 806 véhicules pour le transport de 1 721 membres de la police civile, 383 fonctionnaires internationaux et 5 officiers de liaison.
Véhicules civils	943	985			
Véhicules de location	3	1			
Remorques appartenant à l'ONU	33	33			
MONUP					
Véhicules de transport de passagers ^a	1:2.6			1:2.6	Sur la base de 12 véhicules pour le transport de 28 observateurs militaires et 3 fonctionnaires internationaux.
Véhicules civils	12	12			
10. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules					
Véhicules civils	100		300		Voir section B de la présente annexe pour complément d'information.
Véhicules de location	500		500		
Remorques	80		80		

	Prévisions de dépenses				Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier			
			(En dollars des États-Unis)			
			Coût mensuel			
11. Essence						
Véhicules civils	221		221			La consommation d'essence est calculée sur la base d'un kilométrage moyen de 1 670 km par véhicule par mois.
Véhicules de location	221		221			
12. Assurance						
Véhicules civils	20,80		20,80			Taux actuel du plan mondial d'assurance-automobile aux tiers.
Véhicules de location	30		30			Tarifs locaux.
13. Hélicoptères (nombre)						
Bell-212	2	2				
14. Hélicoptères (heures de vol par mois)						
Bell-212	60	60				
15. Hélicoptères (heures supplémentaires)						
Bell-212	20	20				
16. Location d'hélicoptères (heures de base par appareil)						
Bell-212	77 220		77 220			
17. Location d'hélicoptères (heures supplémentaires par appareil)						
Bell-212	9 000		9 000			
18. Carburant						
Bell-212	7 560		7 560			393,75 litres/heure pour 80 heures à 0,24 dollar le litre.
19. Assurance pour chaque hélicoptère						
Bell-212	2 250		2 250			
20. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes						
Indemnité des équipages	2 100		2 100			
Manutention au sol	5 700		5 700			
Services de contrôle de la circulation aérienne	2 100		2 100			
21. Matériel de transmissions						
Antennes/répéteur (station fixe) (132)	1:1			1:1		Une station de base par local (QG, 3 PC régionaux, 17 bureaux de district, 109 postes de police et bureaux de liaison).
Terminaux INMARSAT C (132)	1:1			1:1		

<i>Prévisions de dépenses</i>					
<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>		<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
		<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
		<i>Coût mensuel</i>			
22. Communications par satellite					
MINUBH					
Location de répéteurs	14 000		14 000		
Terminal INMARSAT C (132)	500		500		
Terminal INMARSAT M (4)	5 000		5 000		
MONUP					
Terminal INMARSAT C	500		500		
Terminal INMARSAT M	5 000		5 000		
23. Communications par réseaux commerciaux	250 000		250 000		

^a Lire comme suit le ratio de l'exercice budgétaire précédent (A/50/696/Add.4, annexe VI.4) : 1:2.6.

B. Explications supplémentaires

1. Les dépenses supplémentaires représentent les cinq jours manquant pour compléter les 12 mois de prévisions basées sur les dépenses de juin 1996 et le coût du détachement de cinq officiers de liaison et du déploiement de la totalité du personnel civil. À des fins budgétaires, le montant prévu au titre des officiers de liaison figure sous la rubrique 1 a) (Observateurs militaires).
2. *Observateurs militaires*
 - a) *Indemnité de subsistance (missions)*. On a prévu une indemnité de 120 dollars par jour et par personne pendant 30 jours pour 28 observateurs militaires et cinq officiers de liaison pendant les périodes de relève (118 800 dollars), et 11 055 autres jours d'indemnité à raison de 90 dollars (994 950 dollars). Il a également été prévu un montant de 500 dollars par mois (6 000 dollars) au titre des frais de voyage dans la zone de la mission, ce qui recouvre une indemnité d'hébergement d'un montant maximum de 60 dollars par personne par jour pour les observateurs militaires auxquels l'ONU ne peut offrir de moyens d'hébergement pendant qu'ils sont en déplacement autorisé dans la zone de la mission.
 - b) *Frais de voyage*. Le montant indiqué représente le voyage de relève de 28 observateurs militaires et de cinq officiers de liaison à raison de 3 000 dollars par voyage (99 000 dollars).
 - c) *Indemnité d'habillement et d'équipement*. Le montant prévu correspond au versement d'une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne pour 28 observateurs militaires et cinq officiers de liaison.
3. *Police civile*
 - a) *Indemnité de subsistance (missions)*. Le montant indiqué représente l'indemnité versée pendant les périodes de relève à 1 721 membres de la police civile à raison de 120 dollars par jour pendant 30 jours (6 195 600 dollars) et 576 535 autres journées d'indemnité à 90 dollars (51 888 150 dollars). Ce montant couvrira également les frais de voyage dans la zone de la mission à raison de 3 000 dollars par mois (36 000 dollars), ce qui recouvre une indemnité d'hébergement d'un montant maximum de 60 dollars par personne et par jour pour les membres de la police civile auxquels l'ONU ne peut offrir de moyens d'hébergement pendant qu'ils sont en déplacement autorisé dans la zone de la mission.
 - b) *Frais de voyage*. Le montant indiqué doit permettre d'assurer la relève de 1 721 membres de la police civile, à raison de 3 000 dollars par voyage (5 163 000 dollars).
4. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité*. Un montant supplémentaire de 2 000 dollars est nécessaire pour tenir compte de l'estimation annuelle de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires et des membres de la police civile. Ce chiffre est calculé sur la base du versement d'un montant moyen de 40 000 dollars en cas de décès, de dommages corporels, d'invalidité ou de maladie imputable au service auprès de la mission.
5. *Personnel international et personnel local*
 - a) *Personnel international*. Les prévisions sur 12 mois ont été rectifiées compte tenu du déploiement de la totalité du personnel international. Les modifications apportées au tableau d'effectifs proposé figurant dans le document A/50/696/Add.4, annexe XII.B, sont indiquées à la section IV du présent document. On trouvera à l'annexe IV le déploiement mensuel des personnels militaire et civil.
 - b) *Personnel local*. Le montant supplémentaire demandé à cette rubrique correspond à une augmentation de 20 % des dépenses par rapport à la période précédente. Le versement d'une avance sur traitement correspondant à ce montant a été autorisé par le Bureau de la gestion des ressources humaines, compte tenu de l'augmentation générale des traitements dans la zone de la mission, en raison de la présence de plusieurs organisations internationales, en tant que mesure provisoire, en attendant les résultats d'une enquête sur les salaires. Cette avance sera recouvrée lorsque l'enquête d'ensemble sera terminée.

6. *Autres voyages autorisés.* Le montant indiqué correspond au coût de deux voyages par mois entre le Siège de l'ONU à New York et la zone de la mission (96 000 dollars), aux frais de voyage du personnel chargé des achats (12 000 dollars) et au coût des voyages autorisés liés à la transition de la FORPRONU à la MONUBH effectués par les personnels militaire et civil (39 450 dollars). Ce montant correspond également aux frais de voyage des vérificateurs internes des comptes qui se rendront dans la zone de la mission à partir de New York, à raison de deux voyages (2 550 dollars) et à l'indemnité de subsistance à laquelle ils auront droit pendant 30 jours (6 000 dollars). Il n'a été inscrit à cette rubrique que 50 % des frais de voyages effectifs, le complément devant être mis à la charge de la FORDEPRENU. Un montant de 91 800 dollars est prévu au titre des services de vérification externe des comptes (voir par. 9 ci-après).
7. *Transports.* Le nombre de véhicules appartenant à l'ONU est passé de 988 à 1 030, reflétant le nombre total de véhicules devant être transférés du quartier général des Forces de paix des Nations Unies, comme indiqué dans le document A/50/696/Add.4, annexe XVI. Les dépenses de fonctionnement pour la période de six mois précédente ont été calculées sur la base d'un parc de 988 véhicules. Les modifications apportées à ce parc sont indiquées sur le tableau ci-après. Le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien nécessaires aux véhicules civils a été établi sur la base d'un coût mensuel de 300 dollars par véhicule au lieu de 100 dollars, car aucun des véhicules de la Mission n'est neuf. La réduction des autres dépenses prévues à cette rubrique correspond à une diminution du nombre de véhicules loués, qui sera ramené de cinq à un. De plus, un abattement extraroutier de 10 % au lieu de 25 % est appliqué aux rubriques concernant les pièces de rechange, les réparations et l'entretien, et les carburants et lubrifiants, afin de tenir compte du fait qu'un certain nombre de véhicules sont immobilisés pour réparation. Cet ajustement a été réduit en raison du déploiement de la totalité de la Mission.

Tableau 2

Modification du parc de véhicules

	<i>Période précédente</i>	<i>Transfert des FPNU^a</i>	<i>Différence nette</i>
Berlines lourdes	2	2	—
Berlines légères	20	20	—
Jeeps légères	240	793	553
Jeeps moyennes, blindées	15	15	—
Autocars légers	28	28	—
Autocars moyens	15	15	—
Autocars lourds	3	3	—
Camions légers	567	5	(562)
Camions moyens	6	6	—
Poids lourds	10	36	26
Ambulances	5	5	—
Camions-grues	5	7	2
Camions-citernes (carburant)	5	15	10
Camions de réparation	4	3	(1)
Camions-citernes (eau)	6	6	—
Dépanneuses	4	6	2
Camions de voirie	3	3	—
Camions-tracteurs	—	3	3
Excavatrices	—	4	4
Bouteurs	1	1	—
Élévateurs à fourche (légers/moyens)	15	18	3
Élévateurs à fourche (lourds)	1	3	2
Remorques	33	33	—
Total	988	1 030	42

^a Comme indiqué dans le document A/50/696/Add.4, annexe XVI.

8. *Communications par réseaux commerciaux.* La diminution au titre de cette rubrique correspond aux montants prévus à la période précédente pour des contrats d'installation de lignes téléphoniques.
9. *Services de vérification des comptes.* Le montant indiqué représente le coût des services de vérification externe des comptes.
10. *Services et traitements médicaux.* Le montant supplémentaire de 1 600 dollars à verser correspond au déploiement de la totalité des effectifs de la Mission.
11. *Autres services divers.* Le montant supplémentaire indiqué sous cette rubrique correspond aux commissions que les banques locales et internationales prélèvent pour le paiement des chèques.

12. *Fournitures diverses.* Les montants supplémentaires indiqués correspondent au coût de la papeterie et des fournitures de bureau (57 300 dollars), des fournitures médicales (7 500 dollars), des fournitures sanitaires et de nettoyage (41 500 dollars) et de l'intendance et des magasins (7 500 dollars) qui seront nécessaires lorsque la totalité du personnel international aura été déployée. Un montant est également prévu pour l'équipement de 1 721 membres de la police civile, 28 observateurs militaires et 5 officiers de liaison, à raison de 35 dollars par personne (61 400 dollars) et pour l'achat d'autocollants et de drapeaux des Nations Unies (51 600 dollars), pour un coût total de 113 000 dollars au titre des accessoires d'uniforme.
13. *Système intégré de gestion.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique, car la part de financement devant être imputée sur les budgets de maintien de la paix l'a déjà été.
14. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* La réduction de 3 391 200 dollars s'explique par le fait que le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix est présenté séparément à l'Assemblée générale, lors de la reprise de sa cinquantième session.
15. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) ci-dessus sont exprimées en montant net. Le montant indiqué représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
16. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUBH.

Annexe III

Tableau d'effectifs proposé

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et autres services					Volon- taires des Nations Unies	Per- sonnel local	Total général	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (Autres classes)	Service de sécurité				
Postes dans les services organiques																
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies																
Coordonnateur des Nations Unies	1	1	1	—	—	1	—	4	1	1	3	—	5	—	2	11
Conseiller politique principal	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	3	—	1	7
Attachés de liaison pour les questions politiques	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	3	—	2	8
Conseillers juridiques	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	2	—	2	—	3	9
Information	—	—	—	1	2	3	—	6	—	—	3	—	3	—	15	24
Vérificateur interne	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total partiel	1	2	1	5	6	6	—	21	2	1	13	—	16	—	23	60
Affaires civiles																
Chef des affaires civiles	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	3
Fonctionnaires chargés des affaires civiles	—	—	—	1	2	2	—	5	—	—	4	—	4	—	4	13
Fonctionnaires régionaux et de district	—	—	—	3	20	20	—	43	—	—	20	—	20	—	25	88
Total partiel	—	—	1	4	22	22	—	49	—	1	24	—	25	—	30	104
Police civile — Appui																
Commissaire de police	—	1	1	—	—	—	—	2	—	1	2	—	3	—	1	6
Juristes	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
Interprètes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	520	520
Total partiel	—	1	1	—	—	6	—	8	—	1	2	—	3	—	521	532
Total partiel, services organiques	1	3	3	9	28	34	—	78	2	3	39	—	44	—	574	696
Administration																
Bureau du Chef de l'Administration																
Chef de l'Administration	—	—	1	—	1	1	—	3	1	1	2	—	4	—	3	10
Total partiel	—	—	1	—	1	1	—	3	1	1	2	—	4	—	3	10

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et autres services</i>					<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Total général</i>	
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (Autres classes)</i>	<i>Service de sécurité</i>				<i>Total</i>
Services administratifs																
Bureau du Chef	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	2	6
Service informatique	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	5	—	5	—	4	10
Budget	—	—	—	—	1	—	2	3	—	—	2	—	2	—	2	7
Finances	—	—	—	—	1	1	2	4	—	—	14	—	14	—	9	27
Personnel	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	3	—	3	—	13	19
Achats	—	—	—	—	1	2	—	3	1	—	3	—	4	—	6	13
Services généraux	—	—	—	—	1	—	2	3	3	—	7	—	10	—	20	33
Service médical	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Total partiel	—	—	—	1	6	7	6	20	4	—	36	—	40	—	58	118
Services techniques																
Bureau du Chef	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	2	6
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	1	—	25	—	23	48
Transports	—	—	—	—	1	—	—	1	13	—	3	—	16	—	35	52
Mouvements et fournitures	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	12	—	14	—	15	32
Génie civil	—	—	—	—	1	1	—	2	2	—	4	—	6	—	6	14
Sécurité	—	—	—	—	—	1	1	2	12	—	2	3	17	—	2	21
Total partiel	—	—	—	1	3	4	2	10	53	—	24	3	80	—	83	173
Bureaux régionaux																
Chef de l'administration régionale	—	—	—	—	—	3	—	3	3	—	3	—	6	—	3	12
Informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	3	6
Finances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	3	6
Personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	2	4
Achats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	6	10
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	—	6	12
Service médical	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	4	6
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	—	12	24
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	—	—	21	—	60	81
Mouvements et fournitures	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	—	12	18
Génie civil	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	2	—	23	—	70	93
Sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	10	—	3	13
Total partiel	—	—	—	—	2	3	—	5	82	—	14	—	96	—	184	285
Total partiel, administration	—	—	1	2	12	15	8	38	140	1	76	3	220	—	328	586

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et autres services</i>					<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Total général</i>	
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (Autres classes)</i>	<i>Service de sécurité</i>				<i>Total</i>
MONUP																
Groupe d'appui des observateurs militaires	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	—	—	2	—	3	6
Total partiel	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	—	—	2	—	3	6
Total	1	3	5	11	40	49	8	117	144	4	115	3	266	—	905	1 288

Annexe IV Déploiement du personnel

	Jun 1996 ^a	Juillet 1996	Août 1996	Septembre 1996 à juin 1997
Observateurs militaires	28	28	28	28
Officiers de liaison	5	5	5	5
Total partiel, personnel militaire	33	33	33	33
Police civile	1 721	1 721	1 721	1 721
<i>Effectifs civils</i>				
SGA	—	—	—	—
SSG	1	1	1	1
D-2	2	3	3	3
D-1	5	5	5	5
P-5	7	9	11	11
P-4	24	30	35	40
P-3	24	32	41	49
P-2	6	7	8	8
Service mobile	107	120	132	144
Services généraux				
1re classe	3	4	4	4
Autres classes	70	85	100	115
Service de sécurité	3	3	3	3
Personnel local	905	905	905	905
Total partiel, effectifs civils	1 157	1 204	1 248	1 288
Total partiel, personnel civil	2 878	2 925	2 969	3 009

^a Comme indiqué dans le document A/50/696/Add.4, annexe VI.B.

Annexe V

Définition d'emploi

Adjoint au Représentant spécial (D-2). Agit au nom du Représentant spécial lorsque ce dernier est absent de la zone de la mission. Donne des conseils sur toutes les questions relatives à l'application du mandat des Nations Unies, y compris celui du Groupe international de police et de la composante Affaires civiles des Nations Unies. Facilite la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le cadre de la mission en ce qui concerne la stratégie politique et la planification des opérations. Contribue à coordonner les fonctions des organismes des Nations Unies avec celles du Haut Représentant et de la Force de mise en oeuvre, tout en maintenant l'autonomie de la Mission des Nations Unies et de ses composantes opérationnelles. Assure la coopération avec le Tribunal international dans l'exercice de son mandat.
